

COMMUNE DE MONTBOUCHER

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2020

Le Conseil Municipal de MONTBOUCHER, s'est réuni à la salle des fêtes, place Maurice Chaumeil, le treize novembre deux mille vingt suivant convocation en date du neuf novembre deux mille vingt, sous la présidence de Monsieur VELLARD Jean-Marc, Maire.

Monsieur Buisson Thomas a été désigné secrétaire de séance.

Présents : M. VELLARD Jean-Marc,
Mme COULAUD Laurence,
Mme LANDREVIE Laurence,
Mme AUFAURE Estelle,
M. BUISSON Thomas,
Mme CHLEBOWSKI Murielle,
Mme COULAUD Céline,
M. ECHARD Laurent,
M. FERRAND Marc,
M. SKRYPCZAK Claude
et Mme BELANGEON Catherine (Secrétaire de Mairie).

Représenté : M. DUBOEUF Goulven (procuration à M. FERRAND Marc).

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00,

I – MULTISERVICES : Mission de Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des extérieurs et accès à la ferme des Brutisses.

Mme Laurence COULAUD présente un rapide état des lieux du chantier dit « des Brutisses » :

L'entreprise ALTIPLATRE n'est pas venue cette semaine,

L'entreprise GRIZON travaille sur la charpente de la terrasse,

L'entreprise CANCALON travaille sur le conduit de cheminée,

L'entreprise FAURE a fini la baie et en est aux planchers.

Mme Laurence COULAUD explique l'urgence de prise de décision sur les aménagements extérieurs en vue de l'obtention de subventions pour son financement. La date de l'échéance étant le 20 novembre 2020.

Elle présente à l'assemblée communale les honoraires de l'architecte paysager, Monsieur Nicolas BESSE (Atelier du Sillion) et du bureau d'étude LARBRE Ingénierie (topographie de la route D941). Les honoraires sont calculés pour un montant total maximal de coût du projet d'aménagement à soixante-dix mille euros hors taxes (70 000 € H.T.). Le projet d'aménagement correspond aux différents accès PMR, véhicules motorisés, aménagements extérieurs et la gestion des eaux fluviales, car le terrain est en contre bas par rapport à la route D941. Le projet comportera également une tranche optionnelle permettant la réalisation de travaux supplémentaires par la suite (tranche hors des 70 000 € H.T.).

Madame BERGERON, qui a réalisé l'aménagement de l'éco hameau, n'a pas répondu au projet, malgré des relances.

M. Marc FERRAND s'interroge sur la budgétisation de cette dépense.

Mme Céline COULAUD trouve dommageable que l'on ne puisse avoir de point de comparaison avec une autre entreprise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote : 6 voix Pour, 3 Abstentions (Mme LANDREVIE Laurence, M. ECHARD Laurent et M. FERRAND Marc) et 2 voix Contre (M. BUISSON Thomas et M. DUBOEUF Goulven),

La mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement extérieur, d'un coût de 12 175,00 € H.T., soit **14 610,00 € T.T.C.** est **ADOPTÉE**.

II – Point sur l'état du Camion Mercedes

M. le Maire fait état de réparations nécessaires sur le pont arrière du Camion Mercedes.

La précédente mandature l'avait acquis pour la somme de 1 000 € et avait déjà engagé 4 000 € de réparations.

Il a été démonté par Daniel BISSAREGE, le cantonnier : beaucoup de pignons sont cassés.

M. le Maire présente deux devis de pièces pour un pont arrière : l'un de 600 € et l'autre de 1 150 € (mais avec une garantie de 3 mois pour ce dernier).

D'autre part, 4 pneus seraient également à changer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE, au vu de la faible utilité et du fort coût de réparations, de sa **VENTE**, et **AUTORISE** Monsieur le Maire à publier une annonce en ligne sur le site « LeBonCoin » pour celle-ci.

Sur un autre plan, M. Jean-Marc VELLARD informe l'assemblée de la panne du tracteur : la fuite d'huile est de plus en plus importante et il y a présence de bruit depuis. Il se retrouve donc inutilisable, il va falloir prévoir sa réparation.

III – Point sur le Conseil d’Ecole

Mme Laurence LANDREVIE revient sur le Conseil d’Ecole du vendredi six novembre dernier et en fait un bref exposé.

Elle revient également sur le remplacement de Mme Laurence CHATARD (sous certificat de confinement) par Mme Marie VELLARD, qui a été disponible sur le champ, et a déjà exercé cet emploi.

Unaniment, le Conseil Municipal AFFIRME que le recrutement temporaire de Madame Marie VELLARD s’est effectué en bonne et dû forme au vu de l’urgence et sans aucun favoritisme de la part de Monsieur le Maire.

Mme LANDREVIE fait part des remerciements de Mme la Directrice pour les différents travaux effectués dans l’école.

La commune et l’association MONTBOUCHER LOISIR CULTURE ont des incertitudes quant au déroulement de l’incontournable rendez-vous de fin d’année, la fête de Noël et la distribution de cadeaux aux enfants, selon le contexte sanitaire qui sera alors en vigueur. M. le Maire, propose éventuellement le jour du repas de Noël de l’école si aucun rassemblement n’est possible autrement.

Mme la Directrice ayant réitéré sa demande d’escalier de secours pour l’étage, M. le Maire revient sur la question de la capacité d’accueil des enfants à l’étage de l’école et des différentes contraintes sécuritaires. Le Conseil Municipal conclut qu’une réorganisation des lieux d’enseignement selon le niveau sera nécessaire les cas échéant, voire un agrandissement de l’école en aménageant des mobiles préfabriqués.

Le personnel pédagogique a également émis le souhait de l’acquisition, par la commune, de rétroprojecteurs, qui suppléeraient à bon nombre de photocopies. M. le Maire remet la question à plus tard, le temps de la réflexion.

IV – Actualisation des délibérations de recrutement temporaire

Mme Catherine BELANGEON, secrétaire de Mairie, informe l’assemblée de la demande d’actualisation des délibérations de recrutement temporaire de la commune par le Centre de Gestion : de nouveaux modèles lui ont été envoyés pour accroissement temporaire, accroissement saisonnier d’activité et remplacement d’un titulaire.

V – Questions diverses

a) Informations transmises par Madame BELANGEON (Secrétaire de Mairie) aux membres du Conseil Municipal

- Site internet de la Commune validé par la plateforme Campagnol.fr,
- Compte rendu d’une réunion ENEDIS,
- Webinaire le 26 novembre sur le sujet de la dynamisation des centre-bourgs,
- La Communauté de Commune Creuse Sud Ouest propose une présentation sur les eaux pluviales,
- Sur demande de la Préfecture, établissement d’une liste des personnes fragiles à surveiller et mise à jour.

b) Enquête publique par M. VELLARD Jean-Marc

M. Jean-Marc VELLARD pose la question sur les enquêtes publiques concernant la modification du tracé de certains chemins communaux.

Le Conseil Municipal décide que la commission « Communication, Vie Associative, Tourisme et Environnement » prépare les dossiers concernant ces différentes enquêtes publiques.

c) Question sur le recrutement d'un nouvel agent pour la cantine scolaire par M. SKRZYPCZAK Claude

M. Claude SKRZYPCZAK interroge sur le recrutement du nouvel agent communal pour la cantine scolaire.

M. le Maire indique avoir reçu trois candidatures pour ce poste et notifie que les candidatures courent jusqu'au vingt trois novembre deux mille vingt à minuit.

Une question est soulevée sur la polyvalence et les différentes tâches pouvant être affectées à cet agent durant les heures non occupées par la gestion de la cantine scolaire (contrat de vingt sept heures).

d) Question sur la déchetterie communale des Monards par Mme AUFAURE Estelle

Mme Estelle AUFAURE interroge sur la date de prise de l'arrêté décidant de la fermeture de la déchetterie communale « des Monards » par Monsieur le Maire. Ce dernier affirme que l'arrêté de fermeture de la déchetterie communale « des Monards » sera signé sous peu.

En découle plusieurs interrogations :

- déplacement de la déchetterie sur autre terrain appartenant à la commune ?
- création d'un espace permettant le broyage des déchets verts pour les particuliers de la commune de Montboucher ?

e) Question sur le budget par M. FERRAND Marc

M. Marc FERRAND demande une estimation du coût de réhabilitation du chantier de la ferme des Brutisses. Il demande également une vue d'ensemble du budget de la commune.

f) Question sur le réseau téléphonique par M. ECHARD Laurent

M. Laurent ECHARD fait état des lieux de plusieurs poteaux téléphoniques cassés depuis longue date. Mme Estelle AUFAURE soulève l'hypothèse de chantiers forestiers non déclarés ayant causés les dégâts sur ces dits poteaux de télécommunication.

Monsieur le Maire propose d'écrire un courrier à la société Orange pour rétablir au plus vite ces poteaux de télécommunication.

g) Date des entretiens des candidats au poste d'agent de restauration collective, par Mme COULAUD Laurence

Mme Laurence Coulaud réfléchit à une date de réunion pour le dépouillement des candidatures et les entretiens pour le poste d'agent de restauration collective, en remplacement de M. Franck THETY. M. le Maire décide de la date du 20 novembre au soir pour tenir ces entretiens.

Se pose la question du délai de 2 mois en cas de choix d'un agent titulaire.

Se pose alors la question d'un recrutement temporaire d'un agent assurant cette fonction d'agent de restauration collective.

La séance est levée à 22h27.